



HUIS CLOS

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE CAUSAPSCAL, tenue le 01 Mars 2021 à 19 h, à l'Hôtel de Ville au 1, rue Saint-Jacques Nord, sont présents :

Mesdames les conseillères Guylaine Boily et Odile Roy, messieurs les conseillers Denis Viel, Mario Bouchard (en visio), Louis-Marie D'Anjou et Gaëtan Gagné formant quorum sous la présidence de monsieur le maire André Fournier,

Sont aussi présents messieurs Laval Robichaud directeur général, Daniel Claveau directeur des travaux publics et Guylain Raymond des loisirs.

1- Ouverture

M. Le Maire déclare que le quorum est atteint et la séance ouverte.

2- Adoption de l'ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Première période de questions
- 4- Adoption des procès-verbaux du 01, 15 et 17 Février 2021
- 5- Adoption de la liste des comptes
- 6- Rapports divers
 - 6.1 Services municipaux
 - 6.2 Dossiers des élus
 - 6.3 Dossiers MRC
- 7- Facture de l'UMQ assurance
- 8- Autorisation pour 2022 - Facture du CN pour Rue Saint-Jean-Baptiste
- 9- Budget supplémentaire de BPR pour Rue Saint-Jean-Baptiste
- 10- Octroi du contrat de la passerelle
- 11- Soumission pour la toiture de la Maison Frenette
- 12- Collecte des matières organiques dans les institutions
- 13- Demande de permis d'intervention du MTQ 2021
- 14- Avis de motion pour règlement d'emprunt pour achat de camion.
- 15- Adhésion à la démarche régionale pour le contrôle des animaux
- 16- Représentant sur le CA OMH
- 17- Nomination des officiers municipaux - application des règlements d'urbanisme
- 18- Nomination pour siéger sur le comité Via Ferrata
- 19- Liste des ventes pour taxes
- 20- Fermeture de l'aréna
- 21- Appuis aux producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent
- 22- Demande de modification de zonage
- 23- Résolution pour projet de serre
- 24- Dérogation mineure de Félix-André Hallé-Leblanc
- 25- PIIA de L'Harmonie Saint-Jacques
- 26- PIIA de ville de Causapscal
- 27- Représentant de la Véloroute
- 28- Dons
- 29- Affaires nouvelles
 - 29.1 Transport collectif – compétence à la MRC
- 30- Correspondance
- 31- Période de questions
- 32- Levée de la séance

2021-03-047

Madame la conseillère Guylaine Boily propose, appuyée par madame la conseillère Odile Roy, d'adopter l'ordre du jour avec des ajouts aux affaires nouvelles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3- Première période de question(s)

Aucune question.

4- Adoption du procès-verbal du 01, 15 et 17 Février 2021

2021-03-048

Madame la conseillère Guylaine Boily propose, appuyée par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, d'adopter le procès-verbal du 01, 15 et 17 Février 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5- Adoption de la liste des comptes

2021-03-048.1

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, d'adopter la liste des comptes au montant de 164 307.02 \$ et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6- Rapports divers

6.1 Services municipaux

Monsieur Daniel Claveau fait le résumé de son rapport de voirie.

Monsieur Guylain Raymond fait le résumé de son rapport d'activités.

6.2 Dossiers des élus

M. Mario Bouchard: OMH – pour donner suite à la fusion et à la mise en place d'un nouveau CA, M. Renaud Valois a été nommé sur ce CA (Rés. 2020-04-084) et qu'une veille se fera pour être au fait des évènements;

M. Gaëtan Gagné pour la CDC : réunion le 17 février; discussion sur la probabilité de financer l'achat de ski de fond pour la prochaine saison, les saumons sculptés pour le 125^e sont en vente, 8 ont trouvé preneur et d'autre sont promis, les capsules saumon avec la TVC sont en cour de production, et possiblement l'AGA sera en avril;

Odile Roy : Faucus - possibilité de revenus en passant par l'adhésion des membres (membership), travail en cours sur les politiques des RH., et des règlements généraux; l'ouverture pour la saison 2021 est prévue le 13 juin et celle du BAT le 8 juin; activité pour la semaine de relâche sur Facebook, et amélioration sur le site Web de Matamajaw, lancement de l'appel d'offres pour la phase 2 du parcours ludo-éducatif, première rencontre des jeudis culturels;

Pour la MDJ, réunion tenue en Visio, plusieurs projets envisagés, pour la semaine de relâche tout en gardant les jeunes prêts à participer à des activités extérieures le taux de participation est de 38 jeunes;

Guylaine Boily : Seigneurie Mon toit - réunion par Visio, achat d'une cuisinière et travaux en cours sur le projet pour le sentier de marche extérieur;

6.3 Dossiers MRC

Projet de la Halte routière à Routhierville en cours de réalisation, plan d'action sur l'Écoterritoire habité révisé.

7- Facture de l'UMQ assurance

2021-03-049 Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par madame la conseillère Guylaine Boily, d'autoriser le paiement de la facture nu. 149145 de UMQ pour l'assurance générale/Quote-part pour les fonds de garantis, pour la somme de 7 057.79 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 8- Autorisation pour 2022 - Facture du CN pour Rue Saint-Jean-Baptiste
2021-03-050 **ATTENDU QUE** l'entente originale nu. 200474, concernant le projet de réfection de la rue Saint-Jean-Baptiste nu. 154-08-1885, est intervenue le 21 juillet 2011, entre le ministre des Transports et la Ville de Causapscal;
ATTENDU QUE l'entente impose le partage des coûts entre la Ville et le ministère;
ATTENDU QUE la présente a pour but de faire avancer le projet en finalisant l'entente entre la Ville et le Canadien National (CN);
Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par madame la conseillère Odile Roy :
- 1- D'autoriser l'émission d'un bon de commande couvrant les frais :
 - a) Des signaleurs selon les taux de la demande de permis = 204\$ / h + taxes (8h min / jour)
 - b) De localisation des câbles du CN selon les taux de la demande de permis = 204\$ /h + taxes (8h min/jour) (localisation valide pour 30 jours)
 - c) De localisation de la fibre du CN selon les taux de la demande de permis = 204\$ /h + taxes (8h min/jour) (localisation valide pour 30 jours)
 - d) Du consultant géotechnique selon la lettre d'autorisation budgétaire = 35 535.00\$
 - 2- D'autoriser le paiement de 7 000\$ + taxes couvrant les frais de demande de permis et service technique/d'ingénierie;
 - 3- D'autoriser le paiement de 1 800\$ + taxes couvrant les frais des trois contrats de traverse (600\$ + taxes par contrat)
 - 4- De fournir la preuve d'assurance de la ville de Causapscal;
 - 5- De fournir la lettre d'autorisation budgétaire des frais du consultant géotechnique de l'ordre de 35 535.00\$;
 - 6- D'autoriser le directeur général de la Ville pour les signatures des documents donnant effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 9- Budget supplémentaire de BPR pour Rue Saint-Jean-Baptiste
2021-03-051 Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par madame la conseillère Guylaine Boily, d'accepter le budget d'honoraires complémentaire, dans le projet de réfection de la Rue Saint-Jean-Baptiste afin d'assurer la finalisation des plans et devis selon les activités résiduelles à compléter et l'échéancier, évaluer à 53 997 \$ (excluant les taxes), présenter par la lettre de l'ingénieur au projet, M. Christian Roy, à la date du 22 février (n/Réf. : RI-88-909).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 10- Octroi du contrat de la passerelle

Considérant que la passerelle Matamajaw est dans un état de désuétude avancé ;

Considérant que la Ville de Causapscal a pour projet de reconstruire la passerelle Matamajaw ;

Considérant que la Ville de Causapscal prévoyait la réalisation de ces travaux à l'été 2020;

Considérant que la Ville de Causapscal a procédé à un appel d'offres public pour ce projet au printemps 2020;

Considérant que le montage financier du projet est maintenant confirmé par les divers partenaires;

Considérant que la compagnie Parko accepte de réaliser le projet de la passerelle, à l'été 2021, selon les mêmes conditions que celles prévues aux documents d'appel d'offres du printemps dernier ;

Considérant que la compagnie Parko a déposé à la Ville de Causapscal une garantie de soumission au montant de 10 % de la valeur des travaux, valide pour une période de 30 jours à partir du 5 février 2021;

En conséquence,

2021-03-052

Madame la conseillère Odile Roy propose, appuyée par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, d'octroyer le contrat du remplacement de la passerelle Matamajaw, selon les mêmes conditions que celles prévues aux documents d'appel d'offres du printemps 2020, à l'entreprise Parco Inc. du 586, rue Roussin, Québec, G3G 2C9, seul soumissionnaire conforme, pour la somme 1 144 173.71\$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11- Soumission pour la toiture de la Maison Frenette

2021-03-053

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par madame la conseillère Guylaine Boily, d'accepter la soumission de Construction Causap 9108-5563 Québec Inc. en date du 12 février 2021, au montant de 2 874.37\$ taxes incluses, pour la réfection d'une partie de la toiture de la maison Frenette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12- Collecte des matières organiques dans les institutions

Acquisition d'équipement pour la collecte des matières organiques dans les institutions, commerces et industries (ICI)

CONSIDÉRANT QUE les mesures 24 et 25 du Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020 de la MRC de La Matapédia visent l'implantation de la collecte des matières organiques auprès de l'ensemble des ICI par bacs roulants ou par conteneurs;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet d'implantation de la collecte des matières organiques dans les institutions, commerces et industries (ICI), la Ville de Causapscal a adopté en 2019 un avis d'intention d'amorcer la démarche d'implantation de cette collecte dans les ICI de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matapédia via la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis (RITMR Matapédia-Mitis) a mis à disposition une ressource pour accompagner l'implantation de la collecte des matières organiques dans les ICI;

CONSIDÉRANT QUE la RITMR Matapédia-Mitis a déposé une demande de subvention pour ce projet dans le cadre de l'Appel de proposition pour soutenir des projets visant la réduction, la récupération et le recyclage des matières organiques du secteur des ICI;

CONSIDÉRANT QUE lors de la soumission du projet pour cette aide financière, la Ville de Causapscal a signé une lettre d'intention d'implanter la collecte des matières organiques sur son territoire et par le fait même de soutenir les démarches de la RITMR Matapédia-Mitis;

CONSIDÉRANT QU'IL était entendu, pour les besoins du projet, de faire l'acquisition de bacs roulants et de conteneurs à matières organiques;

CONSIDÉRANT QU'UN achat groupé entre les municipalités locales concernées par le projet (Amqui, Causapscal, Mont-Joli, Sainte-Flavie, Sainte-Luce, Sayabec) pour l'équipement permet de faciliter les démarches, d'avoir un meilleur prix ainsi qu'une uniformité auprès des différents ICI pour la collecte;

En conséquence;

2021-03-054

Madame la conseillère Odile Roy propose, appuyée par monsieur le conseiller Mario Bouchard, de mandater la RITMR Matapédia-Mitis d'être responsable de l'appel d'offres pour l'acquisition des bacs roulants et des conteneurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

13- Demande de permis d'intervention du MTQ 2021

ATTENDU QUE la Ville de Causapscal doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des Transports;

ATTENDU QUE la Ville de Causapscal est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

ATTENDU QUE la Ville de Causapscal s'engage à respecter les clauses des permis d'intervention émis par le ministère des Transports;

ATTENDU QUE la Ville de Causapscal s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

ATTENDU QU'IL est nécessaire d'obtenir un permis d'intervention du ministère des Transports du Québec pour intervenir sur les routes à l'entretien du Ministère;

EN CONSÉQUENCE,

2021-03-055

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par madame la conseillère Guylaine Boily :

- a) Que la ville demande au MTQ les permis d'intervention requis pour les travaux qu'elle devra exécuter au cours de l'année 2021 dans l'emprise des routes à l'entretien dudit ministère;
- b) Que la ville demande au MTQ d'accorder une permission d'intervention pour tous les travaux d'urgence non planifiés, pour la période pouvant être comprise entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021;
- c) Que la ville demande au MTQ qu'aucun dépôt de garantie ne soit exigé de la part du Ministère pour tous les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excédant pas dix mille dollars (10 000\$) puisque la Ville de Causapscal s'engage à respecter les clauses du permis d'intervention;
- d) D'autoriser monsieur Daniel Claveau, Directeur des travaux publics, ET/OU Laval Robichaud Directeur Général, à signer lesdits permis d'intervention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 14- Avis de motion pour règlement d'emprunt pour achat de camion.
Avis de motion M. le conseiller Denis Viel donne avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement numéro 260-21, décrétant l'acquisition de véhicules et un emprunt de 317 625 \$.
- Présentation :
- ATTENDU que** la Ville de Causapscal désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa à l'article 544 de la Loi sur les cités et villes;
- ATTENDU que** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 1 Mars 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance ;
- Le conseil décrète ce qui suit :
- ARTICLE 1.**
Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
- ARTICLE 2.**
Le conseil est autorisé à acquérir un véhicule pour les besoins de la voirie municipale, pour pourvoir au remplacement d'un camion de déneigement, pour une dépense au montant de 317 625 \$.
- ARTICLE 3.**
Aux fins d'acquitter la dépense prévue par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 317 625 \$ sur une période de 20 ans.
- ARTICLE 4.**
Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité.
- ARTICLE 5.**
Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement. Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.
- ARTICLE 6.**
Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.
- 15- Adhésion à la démarche régionale pour le contrôle des animaux
Considérant que le 13 juin 2018, l'Assemblée nationale a adopté la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens ;
- Considérant que** cette loi permet au gouvernement d'établir, par règlement, des normes relatives à l'encadrement et à la possession des chiens et les pouvoirs qu'une municipalité locale peut exercer à l'égard d'un chien ou de son propriétaire ou gardien ainsi que les modalités de l'exercice de ces pouvoirs ;

Considérant les nombreuses responsabilités des municipalités locales dans l'application des dispositions de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens et du règlement qui en découle ;

Considérant que la Ville de Causapscal ne dispose ni des ressources humaines, techniques, financières et matérielles pour appliquer adéquatement les dispositions de ladite loi et du règlement qui en découle ;

Considérant qu'il y aurait lieu d'identifier des solutions régionales afin de permettre l'application de la réglementation sur les animaux dans une perspective d'optimisation des ressources ;

Considérant que la MRC de La Matapédia pourrait encadrer les premières étapes d'une démarche régionale, mais qu'elle ne dispose ni du temps ni des ressources nécessaires pour porter l'ensemble de la démarche.

En conséquence,

2021-03-056

Monsieur le conseiller Mario Bouchard propose, appuyé par madame la conseillère Odile Roy que la Ville de Causapscal :

1. Signifie à la MRC de La Matapédia son accord quant à la réalisation d'une démarche visant à identifier des solutions régionales afin de permettre l'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens et de la réglementation qui en découle ;
2. Autorise la MRC de La Matapédia à effectuer la recherche de financement nécessaire à la réalisation de cette démarche (chargé de projet, consultant, entreprise privée) ;
3. S'engage à collaborer avec la MRC de La Matapédia et toute autre personne nommée pour réaliser ledit mandat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

16- Représentant sur le CA OMH
Point d'information

17- Nomination des officiers municipaux - application des règlements d'urbanisme

Attendu que la Ville de Causapscal a décrété par règlement qu'un officier municipal serait responsable de l'application des règlements d'urbanisme et de tout autre règlement applicable ;

Attendu que la Ville de Causapscal et la MRC de La Matapédia ont conclu une entente intermunicipale pour la fourniture de services en matière d'inspection par la MRC de La Matapédia;

Attendu qu'en vertu de ladite entente intermunicipale la municipalité doit nommer par résolution les officiers responsables de l'application des règlements d'urbanisme et de tout autre règlement applicable ;

En conséquence,

2021-03-057

Madame la conseillère Guylaine Boily propose, appuyée par monsieur le conseiller Denis Viel, de nommer Karine-Julie Guénard, Mélissa Caron et Sébastien Gagné comme officiers municipaux responsables de l'application des règlements d'urbanisme municipaux et de tout autre règlement prévu à l'entente intermunicipale pour la

fourniture de services en matière d'inspection et à signer tous les documents liés à ces règlements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

18- Nomination pour siéger sur le comité Via Ferrata

Attendu que le comité de développement et la municipalité de St-Alexandrie des Lacs souhaitent, depuis plusieurs années, développer le terrain de la chute à Philomène. Après plusieurs réflexions, le choix s'est arrêté sur la mise en place d'une Via Ferrata. Il s'agit d'une « randonnée » sur paroi rocheuse;

Attendu qu'afin de mener à bien le projet, différents acteurs matapédiens sont sollicités pour constituer le comité provisoire;

2021-03-058

Madame la conseillère Odile Roy propose, appuyée par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, de mandater madame Édith Ouellette, directrice du service de la Culture, Patrimoine et du Tourisme de la Ville de Causapscal, pour siéger sur ce comité provisoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

19- Liste des ventes pour taxes

ATTENDU QUE l'article 511 et suivants de la Loi sur les Cités et Villes, le secrétaire-trésorier est tenu de déposer au Conseil, en mars de chaque année, la liste des arrérages des taxes municipales.

2021-03-059

Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par madame la conseillère Guylaine Boily, que soit envoyé un avis pour la vente des immeubles pour non-paiement de taxes, à tous les citoyens apparaissant sur cette liste.

Un paiement de la totalité du montant dû avant le vendredi 19 mars à 12h00 permettra le retrait d'un immeuble de ladite liste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20- Fermeture de l'aréna

2021-03-060

Madame la conseillère Guylaine Boily propose, appuyée par madame la conseillère Odile Roy, qu'à moins de changement des directives gouvernementales en lien avec la pandémie, la fermeture de l'aréna sera le 15 mars 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

21- Appuis aux producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent

Point de Correspondance

22- Demande de modification de zonage 2020-12-307

Considérant que la Ville de Causapscal a émis son intérêt pour les serres Walipini par la résolution 2020-13-307;

Considérant la zone 164P est choisie, par la Ville de Causapscal, pour l'installation de la future serre;

Considérant que la zone 164P ne peut recevoir cet usage et doit donc subir une modification de zonage;

Considérant que la zone 140CP doit subir une modification d'usage dans le but de régulariser une problématique due à une propriété de plusieurs logements alors que cet usage est proscrit;

Considérant la zone 139CP est contigu à la zone 140CP;

2021-03-061

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, de solliciter le service d'urbanisme de la MRC de la Matapédia, dans le but de réaliser le processus de modification de zonage :

a) nécessaire à la zone 164P pour recevoir la serre Wilipini ;

b) nécessaire aux zones 139CP et 140CP, afin de permettre l'usage de logements multiple de 12 logements;

Et d'autoriser le paiement des honoraires nécessaire à l'exécution de la présente;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

23- Résolution pour projet de serre

DÉPÔT D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME PRIORITÉS BIOALIMENTAIRES DU MAPAQ

Attendu que le programme Priorités bioalimentaires vise au Bas-Saint-Laurent à mettre en œuvre des projets structurants issus d'une planification touchant le secteur bioalimentaire ;

Attendu qu'un Plan de développement de la zone agricole (PDZA) a été adopté par la MRC de La Matapédia en juin 2016 ;

Attendu que le projet d'implantation de trois serres quatre saisons, déposé à la Direction régionale du MAPAQ Bas-Saint-Laurent par la Municipalité d'Albertville répond à plusieurs objectifs du PDZA;

Attendu que le projet déposé permettra d'enseigner l'agriculture plus particulière aux enfants d'âge scolaire, mais également à l'ensemble de la population causapscalienne;

En conséquence,

2021-03-064

Madame la conseillère Guylaine Boily propose, appuyée par madame la conseillère Odile Roy, d'engager la Ville de Causapschal à contribuer financièrement au projet d'implantation de trois serres quatre saisons pour l'embauche d'un chargé de projet pour un montant de 2 333,33 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

24- Dérogation mineure de Félix-André Hallé-Leblanc

Considérant que le dossier en titre a été évalué et accepté par les membres du comité consultatif de l'urbanisme (CCU);

Considérant que, suite à la publication de la présente dérogation, la propriétaire du terrain voisin, Mme Martine Barriault, a émis une objection aux limites dérogatoire;

Considérant que, le texte de Mme Martine Barriault « dans un effort de recherche de solution face à la situation actuelle, nous (Mme Barriault) ne demandons pas le respect intégral de la réglementation, mais nous demandons que la façade N-O du nouveau bâtiment c.-à-d. celle qui est parallèle à notre propriété soit repoussée d'au moins 30 cm par rapport à la ligne d'implantation de la construction actuelle et que la longueur de l'avant-toit soit telle que le déversement des eaux de pluie et le déneigement de la toiture n'affectent pas notre mur de pierre »

2021-03-065

Considérant que la Ville de Causapscal désire s'assurer que, dans le cas de dérogation, il est impératif qu'il y ait entente entre les propriétaires concernés;

Madame la conseillère Guylaine Boily propose, appuyée par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, que la demande de dérogation mineure numéro #DPDRL200282, de M. Félix-André Hallé-Leblanc ;

- a. De permettre qu'un bâtiment accessoire empiète dans la marge de recul latérale et arrière qui est de 1,20 m.
- b. De permettre qu'un bâtiment accessoire ne respecte pas la distance de 2 mètres avec une construction accessoire.
- c. De permettre que les avant-toits ne respectent pas la distance de 0,60 m de toute autre ligne de terrain.

Soit modifié, et que cette dérogation tienne compte de la demande des voisins soit; Que la distance de l'avant-toit respecte la distance de 0,60 m de la ligne de terrain, dans le but de protéger les aménagements de la propriété voisine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

25- PIIA de L'Harmonie Saint-Jacques

Considérant que le dossier en titre a été évalué et accepté par les membres du comité consultatif de l'urbanisme (CCU);

2021-03-066

Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel d'autoriser la demande, #DPENL200279, des propriétaires. Ces travaux concernent le plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) impliquant l'installation d'une enseigne sur le mur face à la rue de la Fabrique, pour identifier le local de l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

26- PIIA de ville de Causapscal

Considérant que le dossier en titre a été évalué et accepté par les membres du comité consultatif de l'urbanisme (CCU);

2021-03-067

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné d'autoriser la demande, DPCAL210019, des propriétaires, ville de Causapscal. Ces travaux concernent le plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA), impliquant l'installation d'une borne de recharge électrique dans le stationnement avant de l'Hôtel de Ville de Causapscal,

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

27- Représentant de la Véloroute

2021-03-068

Madame la conseillère Odile Roy propose, appuyée par monsieur le conseiller monsieur le conseiller Denis Viel, de nommer Mme Vanessa Lamarre, sur le comité de la Véloroute, comme représentante de la Ville de Causapscal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

28- Dons

Pas de don

29- Affaires nouvelles

29.1 Transport collectif – compétence à la MRC

Considérant la résolution CM 2021-030 de la MRC de la Matapédia concernant l'intention de la MRC de déclarer sa compétence en matière de transport collectif des personnes;

Considérant que la Ville de Causapscal ne désire pas contester cette déclaration;

Considérant que la Ville de Causapscal n'a pas de fonctionnaires ou employés qui consacrent leur temps de travail au transport adapté et au transport collectif de personnes;

Considérant que la Ville de Causapscal désire appuyer la demande de la MRC en ce qui concerne cette déclaration;

2021-03-069

Monsieur le conseiller Mario Bouchard propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, que la Ville de Causapscal accepte de transférer sa compétence dans le domaine du transport sur son territoire, à la MRC de la Matapédia.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

17 Correspondance

La correspondance est lue.

18 Période de questions

Pas de questions

19 Levée de la séance

2021-03-070

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par madame la conseillère Odile Roy, de lever la séance.

André Fournier, Maire

Laval Robichaud, Directeur général et
Secrétaire-trésorier